



CONFERENCE-DEBAT

Faire vivre les Droits culturels, une « haute nécessité »

La crise que nous traversons met plus que jamais en évidence la nécessité de la culture comme bien commun. La reconnaissance réciproque des cultures et la création culturelle sont en effet indispensables pour promouvoir la démocratie, favoriser la vie sociale et préserver les droits humains fondamentaux.

*Les **droits culturels** visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle, définie comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité », selon la **Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007**. Essentiels à la dignité humaine, les **droits culturels** font partie intégrante des droits de l'Homme et sont indissociables des autres droits humains.*

*L'Education populaire agit au quotidien pour faire vivre les **droits culturels** au travers du soutien à la création, aux expressions culturelles, aux pratiques artistiques en amateurs, aux patrimoines matériels et immatériels, à la diversité linguistique, aux pratiques éducatives, et par l'animation des territoires et des réseaux d'acteurs...*

*Dans une période et une société en crise, en proie aux tensions sociales, au repli sur soi, à l'obscurantisme, et alors que les **droits culturels** sont inscrits dans la Loi Notre, il y a urgence à ce qu'ils soient mieux pris en compte, mieux investis et mis en œuvre par les acteurs culturels, éducatifs et sociaux, ainsi que par les politiques publiques.*

A TOULOUSE EN
PRESENTIEL
+WEBINAIRE

1er juillet 2021

De 17h30 à
20h30



INTERVENANTS

Animation de la table-ronde : Mélanie Labesse, Chargée de mission Culture à Le&c Grand Sud

Michel Kneubühler, **coordonnateur du colloque** « Du partage des chefs-d'œuvre à la garantie des droits culturels : ruptures et continuité dans la politique culturelle française » organisé par le Comité d'histoire du ministère de la Culture (Paris, 19-20 décembre 2019), **auteur de** « Non-public » & droits culturels. Éléments pour une (re) lecture de la Déclaration de Villeurbanne (25 mai 1968) [Éd. La passe du vent, 2018]

⇒ *La notion de droits culturels et son approche historique, et présentation de l'expérience de la Wallonie*

Un.e représentant.e de la DRAC Occitanie (à confirmer)

⇒ *Les droits culturels et les politiques culturelles nationales d'Etat*

Christelle Blouët, Fondatrice et Coordinatrice du Réseau culture 21

⇒ *Les droits culturels et les politiques culturelles des collectivités territoriales en France*

Line Colson, Directrice de La Boutique d'écriture & Co de Montpellier, association affiliée à Peuple et culture

⇒ *Les droits culturels et les pratiques d'acteurs de terrain : témoignage d'une association d'éducation populaire*

A TOULOUSE EN
PRESENTIEL
+WEBINAIRE

1er juillet 2021

De 17h30 à
20h30

Cette conférence est la 2ème d'un cycle de 4 conférences régionales organisées par le **CRAJEP Occitanie** en 2021, pour :

- ⇒ Réfléchir sur le contexte actuel, analyser les enjeux et (ré)interroger la place et le rôle de l'Education populaire et des associations JEP
- ⇒ Faire des propositions, identifier des leviers prioritaires pour agir et pour construire l'avenir

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 27/06/2021 - [CLIQUEZ ICI](#)

Merci de préciser dans le formulaire si vous souhaitez assister à la conférence en présentiel à Toulouse ou en webinaire. Vous recevrez ensuite une confirmation d'inscription et le lien de connexion au webinaire

⇒ **Lieu : Salle Barcelone , 22 Allée de Barcelone à Toulouse**
Accès métro ligne B - station Compans-Caffarell — [PLAN D'ACCES](#)

RENSEIGNEMENTS : contact@crajep-occitanie.fr—www.crajep-occitanie.fr



Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports (DRAJES)

